Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_37-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 22 mai 2026
Date de la convocation : 15 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- GARNIER M., excusée, a donné procuration à CLAEYSSEN R.
- GERMAN M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LEBON E., excusé, a donné procuration à THOMAS M.
- RAYMOND L., excusée, a donné procuration à KERHERVE Julien

Jean-Claude BOURDON a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 2 : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES – 2026

La Commission Vie Sociale, Associations, Tranquillité – Sécurité, réunie le 14 avril 2026, a étudié les demandes de subventions reçues et complète.

La Commission propose ainsi d'allouer des subventions aux associations extra-communales pour l'année 2026 comme suit :

Nom de l'association	Montant proposé par la Commission	Montant voté par le Conseil municipal
CELINE ET STEPHANE LEUCEMIE ESPOIRS	50,00 €	50,00 €
CERCLE CELTIQUE DE LA FORET FOUESNANT	100,00 €	100,00 €
COLLEGE ST MICHEL	50,00 €	50,00 €
ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION 29	50,00 €	50,00 €
ENFANCE ET PARTAGE	50,00 €	50,00 €
HANDISPORT CORNOUAILLE	50,00 €	50,00 €
L'ABRIS CÔTIER	100,00 €	100,00 €
REVES DE CLOWN	50,00 €	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €	250,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	50,00 €	50,00 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_37-DE

Le montant total des subventions proposées pour les associations extra-communales est de 800,00€.

Un courrier d'attribution sera adressé aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'attribution et le versement des subventions 2026 pour les associations extra-communales, détaillées ci-dessus.

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph., GARNIER M., GERMAN M., LEBON E., RAYMOND L.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 22 mai 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 26/05/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Mairie de SAINT-YVI (Finistère)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte